

## **Réponse de LafargeHolcim à propos des allégations de violations des droits de l'homme contenues dans une étude de Pain pour le Prochain et Action de Carême**

27 septembre 2018

*Le Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits de l'Homme a invité LafargeHolcim à répondre aux allégations figurant dans les documents suivants :*

- « Les entreprises suisses violent régulièrement les droits humains », Pain pour le Prochain et Action de Carême, 13 septembre 2018,
  - Analyse : [https://voir-et-agir.ch/content/uploads/2018/03/Factsheet\\_KoVI\\_F.pdf](https://voir-et-agir.ch/content/uploads/2018/03/Factsheet_KoVI_F.pdf)
  - Communiqué de presse : <https://painpourleprochain.ch/les-entreprises-suissees-violent-regulierement-les-droits-humains/>
- « Violations des droits de l'homme visées par des œuvres d'entraide », La Liberté, 13 septembre 2018, <https://www.laliberte.ch/news-agence/detail/violations-des-droits-de-l-homme-visees-par-des-oeuvres-d-entraide/454666>

*LafargeHolcim nous a envoyé la réponse suivante :*

« LafargeHolcim s'engage à agir avec transparence, intégrité et dans le respect des normes éthiques les plus strictes dans toutes ses activités. Nous ne tolérerons rien qui compromette cela. L'entreprise a fait ses preuves en matière de développement durable, qui est devenu un facteur clé de différenciation, de chiffre d'affaires et de création de valeur pour toutes les parties prenantes.

Nous nous engageons à protéger et à améliorer la vie des gens dans les zones dans lesquelles nous opérons, en promouvant la santé et la sécurité, la diversité, la lutte contre la corruption et le respect des droits de l'homme. Notre approche de la gestion des droits de l'homme est fondée sur l'analyse des risques et est pleinement conforme aux principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme. Notre Directive sur les droits de l'homme souligne notre engagement à respecter les normes internationales en matière de droits de l'homme, y compris les principes contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les conventions sur les normes du travail de l'Organisation internationale du travail. De plus, nous participons au « Global Compact » des Nations Unies.

Le développement durable et avec lui le respect des droits de l'homme sont portés par le Comité exécutif de LafargeHolcim, la Direction du Développement durable étant directement rattachée au Directeur général. En 2017, le Conseil d'administration de LafargeHolcim a renforcé l'engagement de LafargeHolcim sur ces sujets en créant un Comité Santé, Sécurité et Développement Durable. Ce Comité a pour objectif d'appuyer et de conseiller le conseil d'administration sur le développement et la promotion d'un environnement sûr et sain pour les collaborateurs et les prestataires, ainsi que sur le développement durable et la responsabilité sociale.

### **Allégations sur le travail des enfants en Ouganda**

LafargeHolcim ne tolère pas le travail des enfants et ce, à toutes les étapes de sa production et de sa chaîne d'approvisionnement. Dans tous les pays dans lesquels il opère, le Groupe a une politique très stricte en la matière, qui est en conformité avec les principes des Nations Unies (*LafargeHolcim Supplier Code of Conduct*).

Une enquête approfondie a été menée en Ouganda en avril 2016 par des auditeurs indépendants et qualifiés. Ils n'ont trouvé aucune preuve matérielle indiquant que Hima ou ses fournisseurs auraient fait travailler ou été au courant de travail d'enfants dans la chaîne d'approvisionnement. Le Groupe continue d'effectuer des visites de contrôle régulières.

Les réponses précédentes de LafargeHolcim aux allégations de travail des enfants en Ouganda peuvent être consultées sur le site Internet du Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme à l'adresse suivante :

<https://www.business-humanrights.org/en/uganda-report-urges-lafargeholcim-to-take-responsibility-for-former-child-labourers-supplying-company-with-raw-materials-company-comments#c157785>

### **Santé et sécurité**

La santé et la sécurité des collaborateurs est une valeur fondamentale pour LafargeHolcim. Tout décès est inacceptable et l'entreprise le regrette profondément. Nous avons pour objectif d'atteindre une culture de zéro blessure et zéro accident mortel d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif, nous avons actualisé l'année dernière notre stratégie en matière de santé et de sécurité, à laquelle ont participé plus de 60 directeurs pays et plus de 200 cadres supérieurs à travers le Groupe. Avec la nouvelle stratégie en place, nous développons et mettons en œuvre des programmes standardisés afin d'assurer une approche cohérente dans tous les pays où nous sommes présents.

La promotion de la santé et de la sécurité est assurée par des campagnes de mobilisation et de communication telles que nos journées mondiales de la santé et de la sécurité et divers supports permettant de partager les principaux enseignements d'un incident d'une manière simple et efficace pour toucher tous les collaborateurs. La santé et la sécurité font partie intégrante du système de gestion de la performance du Groupe et constituent une part importante de la rémunération des cadres dirigeants. »